

Membrés en exercice : 17    Membres présents : 16    Membres absents : 1    Convocation du 09 mai 2025

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze mai deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Beauvoir sur Niort se sont réunis à la salle du conseil municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Séverine VACHON, Mickaël AUBINEAU, Dominique BERGER, Claudine BERNARD, Didier BOULET, Marc BRUANT, Thomas BURLOT, Jérôme CHATELIER, Jessica DROUET, Patricia GALLOIS, Lynda MASSIEU BOISSINOT, Pascal MATHÉ, Aurore PREVOST, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Sébastien TECHENEY.

Absent non -excusé : Guillaume BRETAUDEAU

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Patricia GALLOIS a été désignée secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2025

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 17 avril 2025.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2025 à l'unanimité.

#### DIA

Aucune DIA ce mois-ci.

#### PRESENTATION DU DOCUMENT DE VALORISATION FINANCIERE ET FISCALE 2024 REALISEE PAR LA DGFIP

Madame le Maire présente le document émis par la DGFIP en séance.

Les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement augmentent. La capacité d'autofinancement brute et nette augmente également. Les dépenses d'équipement et les dettes financières diminuent. La trésorerie augmente.

Le fond de roulement s'améliore à partir de 2022. Des comparaisons sont faites avec le département, la région et le national concernant les dépenses, recettes et sur la fiscalité locale.

#### EMPRUNT A MOYEN ET LONG TERME PROJET PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la place de l'Hôtel de ville et conformément avec le service de gestion comptable, il est proposé de contracter un emprunt moyen et long terme d'un montant de 312.000 € correspondant : au reste à charge pour la collectivité + la subvention européenne + le reste à charge du FCTVA.

Quatre banques ont été sollicitées et proposent les conditions suivantes:

Durée	Caisse de dépôts			Banque postale		Crédit Agricole		Caisse d'épargne	
	20 ans	25 ans	25 ans	18 ans	25 ans	20 ans	25 ans	20 ans	25 ans
Taux fixe	3,85%	3,91%	Livret A : 2,40 % + marge/index 0,40 %	3.82%	3.90 %	4,47%	4,54%	4,18%	4,33%
Ech.	constantes trimestrielles	constantes trimestrielles	constantes trimestrielles	constantes trimestrielles		constantes trimestrielles	constantes trimestrielles	constantes trimestrielles	constantes trimestrielles
Coût total	134 676,15 €	175 464,60 €	121 488,60 €	109 285.18 €	154 161.80 €	161 601,76 €	211 446,21 €	149 915,20 €	200 919,00 €

Rémy RAGUENAUD ne prend pas part au vote.

Il est décidé par le conseil municipal à l'unanimité :

Le conseil municipal vote la réalisation auprès de la Banque Postale d'un emprunt d'un montant de 312 000,00 euros. Cet emprunt aura une durée de 18 ans. Ensuite, la commune se libèrera de la somme due à la Banque Postale par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement et paiement des intérêts suivant le taux choisi. Les intérêts seront payables trimestriellement au taux fixe de 3,82 % l'an.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dûs seront prélevés à la date du remboursement anticipé. La commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Banque Postale.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

### **EMPRUNT A COURT TERME PROJET PLACE DE L'HOTEL DE VILLE**

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la place de l'Hôtel de ville et conformément avec le service de gestion comptable, il est proposé de contracter un emprunt court terme d'un montant de 707.000 € correspondant au versement des subventions et au reliquat de FCTVA versé en année N+1.

Quatre banques ont été sollicitées et proposent les conditions suivantes :

	<b>BANQUE POSTALE</b>	<b>CAISSE DES DEPOTS</b>	<b>CREDIT AGRICOLE</b>	<b>CAISSE D'EPARGNE</b>
DUREE	3 ans	Pas de prêt à court terme	2 ans	2 ans
TAUX FIXE	3.41 %		2.77 %	2.43 %
Coût total			39 167,84 €	34 360,20 €

Rémy RAGUENAUD ne prend pas part au vote.

Il est décidé par le conseil municipal à l'unanimité des votants :

Le conseil municipal vote la réalisation auprès de la Caisse d'Epargne d'un emprunt de 707.000 euros destiné à financer le projet de la place de l'Hôtel de ville de Beauvoir sur Niort et ses abords. Cet emprunt aura une durée de 2 ans. Ensuite, la commune se libèrera de la somme due à la Caisse d'Epargne par suite de cet emprunt en 2 ans au moyen de trimestrialités/semestrialités/ annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif (avec échéances constantes) du capital et l'intérêt dudit capital au taux fixe de 2,43 % l'an. Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 1420,00 euros.

La commune aura le droit de remboursement par anticipation, la commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt. La commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs grevant ou pouvant grever le produit de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Caisse d'Epargne.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

### **PREMIERE ESQUISSE – PROJET DSH 4 LOGEMENTS RUE DES PALMIERS**

Madame le Maire présente les premières esquisses des 4 maisons qui seront construites rue des palmiers par Deux-Sèvres Habitat.

Le changement majeur par rapport à la première version concerne les places de parkings puisque chaque maison aura 2 places de parking avec carport. Ce changement évite que les futurs résidents se garent à l'arrière sur le parking de l'EHPAD. Il est également noté que les maisons seront de plein-pied.

Le permis devrait être déposé 3e trimestre 2025. Le commencement des travaux est prévu pour fin 2026.

### **CHOIX DU CABINET D'ETUDE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE**

Madame le Maire rappelle la démarche de rénovation énergétique de l'école maternelle. L'objectif est de diminuer de 40 % la facture énergétique et de proposer des locaux réhabilités qui pourront servir en tout ou partie pour l'école.

Il est rappelé, en parallèle, la volonté de déplacer la garderie dans les locaux disponibles à l'école maternelle et primaire et à terme de supprimer les algecos très énergivores.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été passé en procédure adaptée. 7 entreprises ont répondu. Lors de la première commission, 3 entreprises ont été retenues. Lors de la 2e commission avec les élus membres ces 3 entreprises ont été reçues en entretien d'une heure chacun. Chaque candidat a eu à produire un dossier complet comprenant un acte d'engagement

avec une offre financière, un tableau de répartition des honoraires, une note méthodologique reprenant sa motivation, la méthodologie engagée pour répondre aux objectifs, la compréhension des enjeux du pré-programme.

Madame le Maire fait un compte-rendu en séance de la procédure ayant contribué au choix de l'entreprise FRENESIS qui a obtenu la meilleure note.

Le jugement et classement des offres s'est fait sous l'angle de 2 critères :

- l'offre financière (40%),
- le critère valeur technique pondéré (60%) prenant en compte 3 sous-critères :
  - \* la motivation du candidat,
  - \* la méthodologie et organisation du projet,
  - \* la compréhension des enjeux.

Tous les élus membres de la commission ont placé en n°1 l'entreprise FRENESIS qui était à la fois 1er sur l'offre financière et 1er sur le critère valeur technique.

L'offre retenue pour le marché de maîtrise d'oeuvre -mission de base +EXE + Energie +OPC-est prévue pour un montant d'honoraires de 38.622,50 €, soit moins que l'enveloppe votée au budget.

La réunion de lancement avec signature de l'acte d'engagement est prévue le lundi 26 mai.

### **UTILISATION DE LA CONVENTION CAN/RESAH POUR LES SERVICES TELEPHONIQUE ORANGE ET BOUYGUES TELECOM ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES**

Le groupement de commandes pour l'achat de services de télécommunication (fixe, VPN, accès internet, mobile), porté par la Communauté d'Agglomération du Niortais prend fin le 22/11/2025.

Afin de poursuivre cette action d'achats groupés, la Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé de signer une convention avec la centrale d'achat RESAH qui profitera aussi aux communes qui le souhaitent.

La centrale d'achat RESAH propose des tarifs très intéressants pour des services de téléphonie fixe, mobile et internet.

Les marchés téléphonie du RESAH concernent les opérateurs ORANGE et BOUYGUES Télécom. ORANGE et BOUYGUES Télécom factureront directement les communes à hauteur des services utilisés.

Les communes qui souhaitent bénéficier de la convention de la CAN avec le RESAH seront indiquées en annexe de celle-ci. L'engagement des communes bénéficiaires dans ce montage contractuel porte uniquement sur le montant maximum de dépense qu'elles s'engagent individuellement à ne pas dépasser par l'utilisation des marchés.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'utilisation de la convention qui sera signée entre le RESAH et la CAN en qualité de bénéficiaire, et d'autoriser l'engagement des dépenses maximum de services de télécommunication auprès de ORANGE et BOUYGUES Télécom, précisées dans l'annexe à la convention.

Après délibération, le conseil municipal approuve la proposition faite ci-dessus à xx voix pour, xx voix contre et xx abstention ou à l'unanimité.

### **POURSUITES DE Mme A. J.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier du Tribunal Judiciaire nous indiquant que nous pouvons lancer la procédure de saisie sur rémunération via un commissaire de justice.

Les membres du conseil municipal sont unanimes pour faire un courrier au cabinet Atlanthuis pour lancer la procédure à l'encontre de Mme A. J. suite aux arriérés de loyers (+ de 11.000 €).

### **INFORMATIONS TRAVAUX :**

-Travaux bâtiments : Pascal MATHE propose avec l'accord du conseil municipal de programmer une visite de l'ensemble des bâtiments communaux qui sont en cours de finalisation concernant les travaux. Il est également mentionné l'achat de placards pour l'école pour le rangement octroyé aux écoles.

Le rapport ATEs a été reçu et doit faire l'objet d'une étude en commission. L'ensemble des élus seront conviés.

Il est aussi indiqué que le kinésithérapeute, qui exerce actuellement sur la place de l'Hôtel de ville, M. SIMOIN, a donné son préavis et a confirmé son souhait de s'installer dans la salle du comité d'animation et la salle des restos du cœur (rue de la croix blanche), avec l'un de ses confrères. Le montant du loyer serait de 590,00 € hors charges.

Le comité d'animation sera transféré dans un autre local, en cours de réhabilitation, situé à côté de l'église Saint Jacques.

-Travaux de la place de l'Hôtel de ville : les pavés devant la mairie sont posés. Le béton sera coulé semaine 21. Il est précisé qu'il n'y a pas de retard dans les travaux. Il est relevé que les places de parking ne sont pas larges et la largeur entre les deux bandes de parking est étroite, elle nécessite plusieurs manœuvres pour sortir de sa place de parking même pour une petite voiture.

-Lotissement de l'ancien stade : Mickael AUBINEAU précise la réévaluation du devis signé par l'équipe municipale précédente pour la voirie du lotissement a été reçu. (+18.220 €), soit +3.595 € par rapport au budget annexe voté qui avait déjà anticipé cette augmentation. A voir si l'on peut rentrer dans l'enveloppe budgétaire allouée.

-Rue René BERNARD et trottoir rue des frênes : en attente de devis.

-Rue du 08 mai 1945 : un candélabre a été déposé (il avait été percuté).

-Il n'est pas prévu de remettre des potelets devant la boulangerie.

-Chemin neuf : il est indiqué par Lynda MASSIEU que la chambre PTT qui aujourd'hui est surélevée par rapport au niveau de la route. La demande est prise en considération pour l'avenir.

-La croix portillon : la marre devrait être nettoyée à ses abords avec la RD1 car elle gêne la visibilité des automobilistes.

### **BEAUVOIR AUTREFOIS ET GEOCACHING AU CORMENIER**

Sébastien TECHENEY présente les projets de la commission tourisme :

-Beauvoir Autrefois : reproduction de photos de Beauvoir autrefois qui seraient installées aux endroits où elles ont été prises à l'époque (Place de l'Hôtel de ville et rue de la gare). L'installation se ferait dans le courant de l'année.

-Boucles de Saint Eutrope : parcours balisé d'1h30 situé au Cormenier avec des questions qui mèneraient à une « récompense ». Ce parcours devrait le jour dans le courant de l'année également.

-Panique au Moulin : il est noté une baisse de fréquentation sur le parcours. Certains QR codes ne sont pas trouvés. Un panneau va être affiché à côté de celui de la station trail pour indiquer le parcours. Un pochoir sur la voirie sera également réalisé.

-Chasse aux trésors dans la commune sponsorisée par l'UCAI : les contours du projet restent à affiner.

-Il est rappelé que le parcours de la station trail est bien utilisé.

### **POINTS DIVERS**

-Madame le Maire informe qu'ENGIE a un projet à proximité des éoliennes du parc Plaine de Courance : l'installation de batteries pour stocker l'électricité. Le projet prévoit 2 systèmes de stockage : 1 sur Beauvoir sur Niort et 1 sur Plaine d'Argenson. Il y aurait 3 conteneurs par système de stockage. La puissance projetée pour chacune est de 3,5 MW. Il est prévu une mise en service prévisionnelle pour 2027. La surface d'installation clôturée est de 1.800 m2. Les parcelles identifiées sont classées en zone A dans le PLUI-D. Le permis de construire serait instruit par la préfecture avec une déclaration ICPE pour le stockage. Il n'y aura pas d'enquête publique. L'exploitation est prévue pour 10 à 15 ans. Les communes de Plaine d'Argenson et Beauvoir sur Niort ont demandé à être intéressées financièrement au projet dans le cas où celui-ci voit le jour (outre la fiscalité). Les démarches administratives débutent. Il n'y a pas d'exemples encore réalisés sur le territoire français par ENGIE comme exemple afin de se rendre mieux compte de l'impact.

-Le terrain jouxtant la voie SNCF va être à vendre rapidement. Il est rappelé qu'il est constructible. La commune attend que le cadastre attribue un nouveau numéro de parcelle à ce terrain suite au bornage réalisé par le cabinet de Géomètres, Air et Géo.

-La journée de convivialité avec les agents aura lieu le 29.08.2025 : Patricia Gallois fait une présentation de la journée organisée par la commission.

-Sébastien TECHENEY a été interpellé quant à la possibilité d'accueillir les pèlerins du GR 36: il est indiqué qu'une riveraine de Beauvoir sur Niort, s'est proposée auprès de la mairie pour accueillir les randonneurs chez elle, à tout le moins dans son jardin.

-Le SDIS 79 souhaite l'ajout de panneau de signalisation, notamment de priorité et de limitation de vitesse aux abords du chemin du Rulé sur l'avenue de Niort pour signaler la présence du centre de secours à proximité immédiate. Un panneau indiquant la sortie des véhicules de secours et la présence d'un centre de secours seront donc installés prochainement. Les autres demandes semblent non avenues.

-Il est rappelé que la commune n'a toujours pas récupéré l'un de ses panneaux d'entrée en agglomération, qui avait été emmené en Préfecture lors d'un récent mouvement social des agriculteurs Deux Sévriens.

La séance est levée à 23h00.

Patricia GALLOIS  
Secrétaire de séance



Séverine VACHON  
Maire de Beauvoir sur Niort

